Cartes enlevées au Ministère de la Justice

Paris, 25 juin. — M. Monis, ministre de la Justice, a été victime ce matin d'un vol bien extraordinaire et bien audacieux.

Le ministre, comme tous ses collègues, avait reçu un certain nombre de carte d'entrée, de forme spéciale, pour la Haute-Cour.

Il les avait déposées sur son bureau. Or au moment de les utiliser il s'aperçut qu'elles avaient disparu.

L'émoi fut grand au cabinet du ministre et ce vol eut cet après-midi sa répercussion à la porte de la Haute-Cour, car toutes les personnes qui se présentaient, munies de cartes données par un ministre, étaient soumises à un véritable interrogatoire de la part de l'officier de paix à la porte de la *rue de Tournon*.

Un très haut fonctionnaire, porteur d'une de ces cartes suspectes, froissé par les questions qu'on lui posait, faillit même s'attirer une histoire.

L'Amiral Maigret ET LA MUNICIPALITÉ D'ALGER

Alger, 25 juin. — La municipalité d'Alger avait décidé de donner une fête samedi prochain en l'honneur de l'escadre. Le vice-amiral Maigret vient de décliner par lettre, l'invitation que la Municipalité lui avait adressée.

Ce refus produit une grande impression en ville.

Chronique électorale

Les élections municipales
DU MARAIS DE LOMME

Après avoir fait justice des procédés déloyaux employés par le parti réactionnaire de Lomme, vis-à-vis des conseillers républicains, il nous restait, disions-nous, à prouver le souci que prirent ces derniers des véritables intérêts de la commune, en dépit de l'obstruction faite par leurs adversaires. Il nous suffit pour cela de laisser parler les documents. Voici le premier. C'est la protestation adressée par la minorité républicaine au préfet du Nord, à la suite du fallacieux projet déposé *par le maire, M. Loyer*, et adopté par ses compères.

Lomme, 15 février 1901.

Monsieur le Préfet,

Les soussignés, électeurs de la commune de Lomme, sections du Mont-à-Camp et du Marais de Lomme, ont l'honneur de vous soumettre une protestation collective contre le projet déposé par les conseillers municipaux de la section du bourg de Lomme, sur les instances de divers propriétaires, tendant :

1° A faire le forage nécessaire pour rechercher une source d'eau potable capable d'alimenter les intéressés.

2° *A faire l'achat d'un moteur pour faire monter* l'eau dans une grande bâche disposée à cet effet (à l'aide de tuyaux et d'engins habituellement employés *pour ce travail) pour faire ensuite la distribution* aux habitants du bourg.

Permettez-nous, Monsieur le Préfet, de réfuter les arguments *employés pour justifier cette proposition* que rien ne saurait motiver, sauf en faveur de quelques intérêts particuliers, et non au point de vue des intérêts généraux que nous défendons.

Examinons d'abord les résultats obtenus précédemment. Rien, sinon plusieurs tentatives infructueuses.

Les forages essayés n'ont rien produit d'appréciable pour arriver au but que l'on se proposait d'atteindre ; simplement, en résumé, de l'argent dépensé en pure perte.

Les résultats dans l'avenir ne peuvent manquer d'être les mêmes ; ou alors il faudrait que la captation se fît au Marais de Lomme, et une somme énorme serait alors nécessaire pour aboutir.

Or, c'est contre cette dépense exagérée au profit de quelques intérêts que nous protestons énergiquement, d'autant plus que le Conseil municipal a déjà voté en 1900 une somme de quatre mille francs pour faire un essai de forage, devant lequel plusieurs personnes du métier ont reculé. Or, ceci n'est qu'une tentative, mais de là à arriver au but il y a loin.

A notre avis, une somme d'au moins cent mille francs, si pas plus, serait nécessaire pour arriver au but poursuivi, sans compter le salaire, *chaque année* des mécaniciens pour l'entretien et le fonctionnement de la machine élévatoire. N'est-ce pas énorme ?

Telles sont, Monsieur le Préfet, les raisons pour lesquelles nous protestons énergiquement contre le projet dont il s'agit, sollicitant de votre impartialité, *si votre conviction n'est pas entièrement faite*, de vouloir bien ordonner une enquête dans la commune intéressée ; cette enquête ne peut manquer *d'être concluante, elle prouvera* en tous points le bien fondé de notre réclamation.

Attendant de votre haute équité la prise en *considération de nos conclusions*,

Veuillez agréer, etc.

Les termes mêmes de cette protestation et les bases sur lesquelles elle est établie ne suffisent-ils pas à démontrer de quel côté sont les véritables amis du Marais ? de quel côté sont les hommes intègres, désintéressés en même temps que dévoués, qui, au lieu d'obéir à des considérations de parti, ne veulent envisager que l'intérêt commun dont ils ont charge, tout en observant les règles de la justice et de l'équité ?

Et ces républicains ne ménageaient ni leur temps, ni leur peine. Dans une note jointe à la protestation, le citoyen Beghin, rapporteur de la commission des travaux, disait :

— Nous vous prions de remarquer, Monsieur le Préfet, que la section du Bourg de Lomme ne représente *qu'environ le tiers des contribuables*, et que ces travaux ne profiteront qu'à ce tiers, alors que les habitants du Mont à Camp et du Marais de Lomme, où se trouve toute l'industrie de la commune, devront payer leur part pour quelques gros propriétaires, qui ne veulent pas faire de forage à leurs frais.

Et d'une *étude approfondie qu'il avait faite de la question, d'une enquête à laquelle il avait* cru devoir se livrer, il arrivait à constater ce qui suit et qu'il expose au Préfet.

Nous vous prions de remarquer, Monsieur le Préfet, que 61 contribuables de la section du bourg de Lomme, pour laquelle la distribution d'eau a été demandée, ont objecté en signant la protestation que tous ils avaient de l'eau à volonté, et que ce projet ne servirait que les intérêts de quelques gros propriétaires ; que, de plus, il n'y a guère que 2 ou 3 mois de l'année où il y ait réellement besoin d'eau, et que même à cette époque les deux *forages* de MM. Loyer et Lecroart suffisent aux besoins de la population.

D'un autre côté, les industriels qui occupent un nombre considérable d'ouvriers, sont tous absolument hostiles à ce projet.

De tout *cela il résulte, Monsieur le Préfet*, que les trois quarts des habitants de la commune de Lomme élèvent une juste rumeur d'indignation contre *le projet dont il s'agit, et jugent sévèrement* le vote d'ensemble imposé par la majorité du Conseil municipal dans la séance du 25 février 1901.

Lomme, le 13 mars 1901.

Signé : Beghin.

Que peuvent répondre à un tel langage MM. les cléricaux-réactionnaires ? De quoi s'inspire-t-il, en vérité, sinon de la raison pure ?

Au Conseil municipal il y a des gens probes et clairvoyants, comme il y en a d'autres aveugles ou fourbes. Aux électeurs de les distinguer les uns des autres. C'est facile et le scrutin de dimanche nous en dira quelque chose.

M. S.

ELECTIONS CANTONALES

A STEENWOORDE

D'après un bruit bien vague encore, mais s'accréditant de jour en jour, les électeurs du canton de Steenvoorde auraient l'intention d'offrir la candidature au Conseil d'arrondissement soit à M. Debaène, soit à M. Piron, soit à M. Desmuiler, con[s]eiller [?] et l'homme de M. Outters.

A BOUCHAIN

Dans [illegible] qui a eu lieu dimanche à Bouchain, les républicains du canton ont choisi comme candidat au Conseil général, M. Serrois, maire de Marquette. Le conseiller sortant est M. Caulier.

Chronique Régionale

Le blanc de céruse

L'interdiction dans les travaux de l'Etat

Paris, 25 juin. — Une circulaire de M. Baudin aux préfets interdit, dans les travaux de peinture effectués pour l'Etat, l'usage du blanc de céruse, qui devra être remplacé par du blanc de zinc.

INSTRUCTION PUBLIQUE

Enseignement primaire

PROMOTIONS DE CLASSE. — Par arrêté du 31 mai 1901, M. le préfet a accordé les promotions de classe ci-après :

1° *Instituteurs*. — 1re classe. — Au choix : MM. François, Roubaix, boulevard d'Halluin ; Loridan, Dunkerque, rue de Calais ; Crinon, Roubaix, rue Saint-Vincent ; Lacquement, Roubaix, rue Pierre-de-Roubaix ; Légardez, Bersée ; Barbet, Waziers ; Lecœuvre, Fourmies-Trieux ; Arnould, Maubeuge les-Sars.

2e classe. A., au choix. — MM. Ringeval, Saint-Souplet ; Colpin, Ocnies ; Cauët, Raismes ; Mascart, Glageon ; Barbenson, Tourcoing, rue du Calvaire, Devos, Looberghe ; Delille, Somain-Centre ; Hublet, Quesnoy ; Lardé, Wannehain ; Nigeon, Hanssy ; Marchand, Lille, rue de Colmar ; Soiau, La Madeleine ; Fontaine, Lannoy ; Roisin, Monchecourt ; Vaesken, Vieux-Berquin ; Vairon, Wattrelos-Crétinier ; Fontaine, Bailleul Crèche ; Cailliau, Petite-Synthe ; Vannoorenberghe, aux Moëres ; Fontaine, Houdain ; Basquin, La Sentinelle ; Mirlaud, Aulnoy (V) ; Crapet, Haubourdin ; Patin, Lille, rue Lydéric ; Henniaux, Fourmies-Centre ; Capont, Carnières.

B d'après l'ancienneté de classe. MM. Lambert, Preux-au-Sart ; Carlier, Saint-Remy-Chaussée ; Lenis, Doignies ; Bour, Proville ; Descamps, Boulogne ; Degraeve, Bethencourt.

MM. Paven, Douchy ; Leduc, Camphin-en-Carembault ; Wilbaut, Lompret ; Lebeau, Escarmain ; Maton, St-Aubin ; Bassez, Lille, rue de la Vignette, Dreumont, Novelles-sur-Escaut ; Cauin, Sorre ; Joveniaux, Steenwerck ; Demarest, Hon-Hergies ; Isoré, Roubaix, rue Chanzy ; Pluchart, Wattignies-la-Victoire ; Coppens, Ste-Marie-Cappel ; Corteel, Houtkerque ; Cœugniet, Flammont ; Sagary, Saint-Jans-Cappel ; Degraeve, Neuf-Berquin ; Crinon, Abancourt, Plouchart, Ribécourt ; Navet, Chemy ; Dordain, Aubencheul.

MM. Leblanc, Quérénaing ; Richard, Eringhem ; Vandewalle, Bierne ; Marchand, Lille, rue d'Artois ; *Carpentier, Fiers-Lille* ; Lardé, Tressin ; Colin, Flesquières ; Abraham, Louvil ; Rembry, Perenchies ; Dambrine, Preux au Bois ; Pavot, Ramousies ; Roussel, Lourches ; Caby, Hérin (V) ; Lecat, Ferrière-la-Petite ; Pontreue, Marcq (D) ; Moroy, Gonnelieu ; Bellau, Villers-Pol ; Lanier, *Eanerelin ; Dekaese, Oost-Cappel ; Dehore, Bois*, Grenier ; Carlier, Illies ; Poyet, Dumont ; Thibaut, Sainghin-en-Mélantois ; Carrez, Aubry.

MM. Bieuse, Gommegnies ; Bournonville, Villereau ; Laude, Falleries ; Reiter, Haveluy, Cauclayes, Teteghem ; Léger, Douai-Frais-Marais ; Joly, Fresnoy ; Conta, Rumegies ; Leclercq, Cobrieux ; Szaire, Trith-St-Léger ; Biervacque, Zudcoote ; Pigache, Millam ; Waryn, Wallon Cappel ; Caron, Avesnes ; Bocquet, Douai, rue du Bloc ; Ripailie, Cuvillers ; Dumont, Wargnies-le-Grand.

3e classe. — A., au choix. — MM. Laurent, St-Hilaire (A) ; Thiery, Beuvry ; Taisne, Wattrelos-Baillerie ; Rougier, Gravelines ; France, Braille-St-Amand ; Pottier, Tilloy (C), Colin, Denain, rue de Villars ; Krieger, Saint Amand, Mont de Bruyère ; Wibaux, Tourcoing, rue du Calvaire, Wautier, Roubaix, rue de Soubise ; Duhum, Denain, rue de Douai.

B. D'après l'ancienneté dans la classe. — MM. Lerouge, Loon-Dunes ; Jougiet, Mortagne ; Seulin, Roubaix, rue Pierre-de-Roubaix ; Ledent, Carnin ; Goudry, Gouzeaucourt ; Paquet, Clairfayts ; Velu, Roubaix, rue St-Vincent ; Lempereur, Tourcoing, Croix Rouge ; Rogissart, Tourcoing, rue des Cinq-Voies ; Dervillers, Briastre ; Rose Volcherinckove ; Delhaye, Baisieux-le-Petit ; Caron, Lille, rue Dupleix ; Vallez, Douai, François Lemaire ; Desnoullet, Roubaix, rue Turgot.

MM. Lérillier, Houplin Ancoisne ; Plinguier, Liessies ; Lebrun, Tourcoing, rue du Flocon ; Telliez, Beugnies ; Laurette, Ostricourt ; Brabant, Château-l'Abbaye ; Damien, Louvroil-sous-le-Bois ; Courtecuisse, Cambrai, rue du Temple ; Lourdeau, Lesdain ; Ambeza, Marquette-Lille ; Carpentier, Lille, rue Duoleix ; *Delécluze, Saint-Aybert ; Dehorne, Curgies* ; Minault, Cauroir ; Gerard, Saint-Amand, rue Marillon ; Taine, Aubigny-au-Bac ; Hazard, Boussières (A).

4° classe. A., au choix : MM. Boullenger, Roubaix rue des Arts ; Baudet, Armentières rue de Lille ; Pluvinage, Tourcoing, rue du Flocon ; Boucher, Denain, rue de Douai ; Domise, Dunkerque, rue du Lion d'Or ; Carre, Tourcoing, rue de Roubaix ; Wiart, Lille, rue de Juliers ; Sanen, Dunkerque, rue de Calais ; Ricquiet, Lille, rue du Long-Pot ; Dievart, Douai-Dorignies ; Defretin, Lille, rue de Colmar.

B., d'après l'ancienneté de classe. — MM. Blanchard, Flers (centre, L.) ; Gouillart, Lille ; Boutonne, Lille, rue Lydéric ; Lantoine, Cambrai, rue des Chanoines ; Rousseau, St-Sauve ; Paguet, Dunkerque, rue de Calais ; Druart, Lille, square Dutilleul ; Mabille, Hautmont (R G.) ; Flamen, Armentières, rue Solferino ; Buttiaux, Lille, rue Cabanis ; Raoult, Valenciennes (Hôtel Dieu) ; Delahaye, Anzin, rue de l'Eglise ; Declercq, Tourcoing, du Calvaire ; Buisine, Camphin-en-Carembault.

MM. Dazin, Roubaix, rue Pierre-de-Roubaix ; Drouin, Lille, faubourg du Sud ; Raviart, Anzin, place Verte, Delhaye, Manières ; Fromont, Steenvoorde ; Nolant, Lille, rue du Long-Pot ; Chandelier, Cambrai, rue du Temple ; Gilliot, Lille, rue Fabricy ; Godard, Tourcoing, rue du Flocon ; Souffl[?], Cambrai, rue du Temple ; Dhaussy, Grand-Fort Philippe ; Delvallée, Maubeuge-Centre ; Druart, Denain, rue de Villars ; Manche, Hellemmes ; Basuyaux, Louvroil ; Leclercq, Fournes, école supérieure ; Descamps, Lille, rue Cabanis ; Delannoy, Cambrai, rue des Chanoines.

TITULARISATION. — *Instituteurs*. — MM. Emile Leroy, Ascq ; Bazin, Cysoing ; Defossiaux, Douai, St-Nicolas ; Penin, Rieux ; Poursaint, Anor (Centre) ; Druat, Cousolre ; Cavillon, Somain ; Lesson, Bertry ; Pinchart, Haubourdin (école supérieure) ; D Estrée, Wattignies (L) ; Lemaire, démissionnaire du 1er mars ; Flament, Maubeuge-Douzies ; Fontaine, Denain, rue de Douai ; Gernez, Lomme ; Rouge, Maubeuge-Douzies ; Dumont, Denain, rue de Villars ; Versquet, Sin-le-Noble, rue Carnot ; Deknuydt, Deûlémont ; Bassement, Lille, rue de Juliers.

MM. Allain, Templeuve ; Faroux, Winnezeele ; Laude, Rumilly ; Quintrel, Saiome ; Boudin, Wervicq-Sud ; Bosquet, Maubeuge-Douzies ; Renard, Berlaimont ; Mougenot, Maubeuge-sous-le-Bois ; Delourme, Lezennes ; Rivart, Fontaine-au-Pire ; Cauvin, Armentières, école nationale ; Crapet, Fournes, école supérieure ; Opart, Houplines-Bourg ; Rousseau, Fourmies-Centre ; Billion, Fournes ; Michel, Haubourdin, école supérieure ; Martinache, Pecquencourt, Ruffin, Baisieux (en congé) ; Lesne, Bouchain.

MM. Bleuzé, Waziers ; Pouillaude, Boussières (C) ; Delecourt, Petite-Synthe ; Wibaille, Haussy ; Segard, Houplines-Centre ; Caron, Coudekerque-Branche ; Grenier, Bevillers (en congé) ; Macke, Blaringhem ; Wagrez, La Sentinelle ; Carion, Wattrelos-Centre ; Méresse, Marcq-en-Barœul ; Machu, Lallaing ; Bareau, Haubourdin, rue du Clocher ; Cardon, Hazebrouck ; Lieuze, Radinghem ; Demiautte, Petite-Synthe ; Godin, Bray-Dunes.

MM. Derome, Saint-Souplet ; Buttez, Avesnelles ; Dirson, Fontaine-Notre-Dame ; Coquerel, Contiches ; Vanstraceele, Malo-les-Bains ; Castégnier, Neuville-en-Ferrain ; Frutsaert, Nieppe ; Gobled, Bouvignies ; Langrand, Bertry ; Terriaux, Rosendaël.

Nous donnerons, dans un prochain numéro, les noms des institutrices élevées de classe, et la liste des institutrices adjointes stagiaires auxquelles la titularisation est accordée.

Médailles d'honneur pour actes de courage

Des médailles d'honneur et des mentions honorables ont été décernées aux personnes ci-après désignées, qui ont accompli des actes de courage et de dévouement et dont la belle conduite a été signalée pendant le mois de mai 1901 :

Nord. — Médaille de bronze. — M. François Destrez, mécanicien à La Bassée ; 22 avril 1900 : a sauvé, au péril de sa vie, un enfant en danger de se noyer.

Médaille de bronze. — M. Charles Tobes, domestique à Raspres ; 16 avril 1901 : a exposé sa vie pour maîtriser deux chevaux emportés attelés à une voiture.

Mention honorable. — M. Jules Maret, garde champêtre à Denain ; 1883-1901 : a maîtrisé des chevaux emportés.

Mention honorable. — Mlle Jeanne-Louise-Mélanie Deret, tailleuse à Tourcoing, 7 mai 1901 : a sauvé deux enfants en danger d'être écrasés par une voiture.

Mention honorable. — M. Henri Tremacourt, conducteur de tramways à Lille, 6 avril 1901 : a maîtrisé un cheval emporté.

Mention honorable. — M. Léon Collart, mineur à La Sentinelle, 6 mars 1901 : a maîtrisé un cheval emporté.

Pas-de-Calais. — Mention honorable. — M. Eugène Lambert, chef de culture à l'hospice de Bicêtre (Seine) ; Berck-sur-Mer, 1er août 1900 : a maîtrisé un cheval emporté.

BOURSE DE BRUXELLES
Du 25 Juin 1901

VALEURS	Compt.	Cours précéd.	VALEURS	Compt.	Cours précéd.
Belge 3 0/0	96.35	96.25	La Haye	847.50	840...
Anvers 1887	106.12	106.12	Monceau-B.	655	652.50
Bruxel. 1886	108.12	108.25	Nord Charleroi	1980...	1990...
Gand 1896	89.62	90...	Patience-B.	795...	795...
Congo (lots)	79.50	79.50	Prod. Fléau	3640	3675...
B. nat. Belge	3305	3300	Bleu-du-C.	990	972.50
Ch. de fer Congo	1690	1712.50	Asturienne	4750	4815...
Cockerill	2125	2150	Austro-Belge	.....	260...
Ougrée	1105	1115...	Nébida	.....	975...
Providence	2700	2750	N. Montagne	320	315...
Sambre Moselle	.....	194.50	V. Montagne	603	605...
Sarrebruck	8610	8725	Dahlbusch	.....	879.50
Télégr. d'Anvers	.....	152.50	Zinc Silésie	.....	1190...
Vesta-Auin	582.50	582.50	Atelier R. France	.....	450...
Anderlues	1015	1030	Saulnes	4070	4100...
Bois-d'Avr.	465	467.50	Differdange	95	97...
Briq. houillère	758.75	757.50	Rich	.....	1695...
Chevalières	.....	1345	Rodange	.....	1600...
Courcelles	1492.50	1495	Rumelange	2025	2050...
Fontaine-l'Évêq.	790	795	Briansk, un.	660	670...
Ham-sur-S.	530	542.50	Dnieprovien	2695	2700...
Hornu-Wasmes	.....	6300	Makewka	.....	280...
Noeill. Un.	190	190	Russo-Belge	952.50	970...

ROUBAIX

LEUR PATRIOTISME !

Les journaux réactionnaires veulent faire *croire et répètent avec une satisfaction visible* que, depuis qu'il est question d'imposer le revenu, trois milliards et demi ont émigré à l'étranger.

Le voilà bien le patriotisme des cléricaux. A les entendre, nous étions des mauvais patriotes parce que nous n'élevions pas le faux patriotique à la hauteur d'un dogme, et eux, à ce qu'ils disaient, étaient tous prêts à verser jusqu'à leur dernière goutte de sang pour la Patrie ! Mais du moment que la Patrie leur demande un ou deux pour cent sur leur revenu, immédiatement ces patriotes parlent de porter leur argent à l'étranger, de façon à ce que leur pays n'en profite pas et pour que les Anglais et les Allemands puissent s'en servir, même contre la France. Cela ressemble beaucoup au patriotisme des Lemaître, des Dausset, des Syveton, *des Rambaud qui n'ont jamais été soldats et* dont les ardeurs guerrières se sont éveillées au moment où ils ne risquaient plus de l'être.

Ils sont patriotes autant que l'on ne touche pas à leurs écus ; mais du moment qu'on leur demande quelques sous, l'impôt le plus équitable qui soit, puisque c'est celui qui possède qui paierait et proportionnellement à son superflu, ils deviennent alors internationalistes dans le plus mauvais sens du mot. En effet, l'internationalisme disons-nous, n'est qu'une solidarité morale entre travailleurs et ne peut porter préjudice à personne, tandis que l'internationalisme des réactionnaires, en appauvrissant notre pays, favorise l'étranger.

Il est beau leur patriotisme !

XÉRÈS.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 25 juin

Le Conseil municipal s'est réuni hier soir à 8 h. 40, sous la présidence de M. H. Carrette, maire.

Etaient absents : MM. Lepers, adjoint ; Denève, Teneut, Motte Edouard, Dedonker, Tonneau, conseillers.

M. Watremez est élu secrétaire.

Une seule question est à l'ordre du jour : suppression et remplacement des taxes d'octroi ; *réponse à une communication relative à une* demande de sursis pour l'application de la loi du 29 décembre 1897.

A ce sujet, M. Carrette, maire, donne lecture du rapport suivant :

« *Le texte de votre deuxième délibération prise* vendredi soir, au sujet de la suppression et du remplacement des taxes d'octroi, a été remis dès le samedi matin à M. le Préfet du Nord, avec prière de vouloir bien en saisir immédiatement M. le Ministre de l'Intérieur, la Commission départementale du Conseil général n'ayant pas à être entendue dans le cas présent.

En même temps, nous faisions remettre à M. le Ministre des Finances une expédition conforme de ladite délibération.

M. le Ministre des finances, croyons-nous pouvoir dire, a immédiatement préparé l'exposé des motifs et le texte de la loi à soumettre au Parlement. Mais, redoutant que la Chambre des députés, appelée à examiner à nouveau le projet de loi sur les Associations, en même temps qu'à poursuivre l'étude de la loi sur les Retraites ouvrières, et que le Sénat, constitué en Haute-Cour de Justice, n'aient pas le temps matériel nécessaire pour discuter et voter ladite loi, avant le jour de leur séparation annuelle, M. le Ministre des finances avait, dès le 20 juin, saisi les Chambres d'un autre projet législatif accordant à la commune de Roubaix un nouveau sursis de six mois (du 1er juillet au 31 décembre 1901) pour l'application de la loi du 29 décembre 1897.

Vous aviez été convoqués d'urgence afin de faire connaître votre avis sur cette nouvelle demande *d'ajournement et pour, dans le cas où cette demande* serait repoussée par le Parlement, faire connaître les taxes que vous jugeriez bon de présenter en vue de *couvrir le dégrèvement partiel à effectuer dans les* limites de l'article 2 de la loi du 29 Décembre 1897, qui serait provisoirement appliqué du 1er Juillet au 31 Décembre 1901, la loi portant suppression totale de l'Octroi ne devant avoir effet que du 1er Janvier 1902.

Par suite d'une décision de la Commission des Octrois de la Chambre des députés, repoussant la demande d'ajournement, il ne vous reste plus à délibérer que sur le projet provisoire de dégrèvement partiel.

Citoyens,

Vous avez fait connaître à diverses reprises votre sentiment sur le dégrèvement partiel.

Cette opération serait dangereuse au plus haut chef pour nos finances municipales, même si elle était limitée à la période de six mois qui va s'écouler jusqu'à la fin de l'année.

La diminution de taxes qu'elle amènerait serait sans intérêt aucun pour le consommateur et elle n'aurait d'autre résultat que de nous faire payer, pour la fin de cette année, 250,000 francs d'impôts de superposition — véritables ceux-là ! — sans avantage pour la population.

M. le Ministre des Finances dit très bien, d'ailleurs, dans l'exposé des motifs du projet de loi *relatif à la demande de sursis que deux réformes* importantes opérées à peu d'intervalle, l'application de la loi de 1897 d'abord, la suppression totale de l'octroi quelques mois après, pourraient certainement avoir de fâcheuses répercussions sur les finances communales.

Vous repousserez donc énergiquement, comme vous l'avez fait déjà par deux fois, tout projet de dégrèvement partiel, même limité à la période allant du 1er juillet au 31 décembre de la présente année.

D'autre part, vous voudrez insister pour que votre projet de suppression totale et de remplacement des taxes d'octroi soit examiné et voté par les Chambres avant leur séparation. Nous croyons que c'est possible. La discussion du projet relatif à Lyon et son adoption ont déblayé le terrain. Notre projet n'a-t-il pas le même « dessin » que celui du chef-lieu du Rhône ? Les questions de principe tranchées pour Lyon l'ont été également pour Roubaix. Les questions d'espèces sont résolues de même, nos taxes étant presque toutes plus modérées que celles de Lyon.

Dans ces conditions, l'examen de la loi nous semble pouvoir être rapide. Aussi bien, avons-nous averti M. le Président de la commission des Octrois de la Chambre des Députés que nous nous tenions à son entière disposition pour lui fournir immédiatement toutes les explications et tous les renseignements qu'il croirait utile de recueillir. Si cet examen ne pouvait être terminé avant le 1er juillet, le sursis nouveau à accorder ne pourrait, toutefois, dépasser quelques semaines, deux au plus, car il importe de mettre un terme prochain à l'incertitude dont souffrent les commerçants et les consommateurs et qui entrave les transactions et les approvisionnements au préjudice de tous.

Si tel est votre avis, vous voudrez bien prendre la délibération suivante :

« Le Conseil municipal de Roubaix.

» Considérant qu'il importe dans l'intérêt de la population de réaliser au plus tôt la suppression totale de l'octroi ;

» Considérant que le dégrèvement partiel des droits sur les boissons hygiéniques, s'il était provisoirement appliqué à Roubaix du 1er juillet au 31 décembre 1901, serait sans avantage pour les consommateurs et les commerçants et qu'il pourrait avoir de fâcheuses répercussions sur les finances communales ;

» Délibère :

» Il n'y a pas lieu de proposer un projet de dégrèvement partiel des droits sur les boissons hygiéniques à appliquer provisoirement du 1er juillet au 31 décembre 1901 ;

» Insiste auprès de M. le Ministre des Finances pour qu'il veuille bien saisir le Parlement du projet de loi relatif à la suppression totale et au remplacement des taxes d'octroi de la ville de Roubaix.

» Emet le vœu que le Parlement veuille bien examiner et accueillir le dit projet de loi, afin que la réforme soit effectuée dans le plus bref délai possible ».

Aussitôt le projet lu, M. Motte dit qu'il est assez difficile de raisonner sur un rapport tard donné aux conseillers. Il ajoute que la municipalité n'a transmis à la Préfecture que les conclusions des délibérations. Il dit que le ministre des finances n'est pas si prêt que cela, que le ministre n'a pas pris position et que devant les conclusions de la commission des octrois le ministre demande à ce que les villes fassent le dégrèvement partiel. Il engage la municipalité à ne faire que le dégrèvement partiel en attendant que le ministre des finances présente un projet de suppression totale.

M. Carrette lit la dépêche ministérielle demandant une délibération d'urgence et constate que ce n'est pas la municipalité qui demande le sursis, mais le ministre. Il ajoute que la délibération aura une sanction dans cinq jours.

M. Motte dit que cela prendra plus de temps car le projet de la municipalité sera combattu à la Chambre.

M. Bailleul. — M. Motte, vous nous dites d'attendre. Si l'octroi n'est pas supprimé, ce ne sera pas notre faute. Vous dites que le ministre veut faire la réforme des octrois.

Nous ne voulons pas que le ministre se mêle de nos affaires. C'est nous qui voulons fixer nos taxes et nous ne voulons pas de licences municipales comme à Lyon. Nous savons que derrière le ministre, il y a des gens qui s'opposeront à la suppression des octrois, vous, par exemple, M. Motte, qui ne voudriez pas voir des impôts sur les riches.

M. Motte veut faire l'exposé de l'industrie à Roubaix.

M. Bailleul — Vous l'avez déjà dit, M. Motte.

M. Motte — Il faut bien que je me répète *pour vous convaincre*.

M. Bailleul. — Il n'y a pas de ville qui ait tant fait pour l'industrie, tandis que l'industrie fait tout ce qu'elle peut pour faire diminuer les finances municipales.

Un débat s'engage autour du nouveau conditionnement qui va faire perdre 100,000 francs par an à la ville.

M. Motte. — La ville n'y perdra pas.

M. Bailleul. — Je demande qu'on prenne acte des paroles de M. Motte.

Plusieurs conseillers demandent l'ordre du jour.

M. Motte. — Je reviens au projet... Vous allez donner un grand coup d'épée dans l'eau...

Une discussion s'engage entre M. Bailleul et M. Motte et M. Noyelle cherche à placer quelques mots.

M. Carrette lit les conclusions du rapport.

M. Motte. — Dans trois jours on recommencera.

Les conclusions du rapport sont votées par la majorité.

M. Motte. — Rendez-vous dans trois jours.

La séance est levée à 9 heures 1/4.

A propos des funérailles de Mlle Coulbaux

A propos des funérailles de Mlle Coulbaux, qui ont eu lieu hier matin, à Fives-St-Maurice, M. H. Carrette, maire de Roubaix, a adressé la lettre ci-dessous, à M. Bourbon, inspecteur primaire :

Monsieur l'Inspecteur,

Les membres de l'Administration municipale de Roubaix, en raison de la séance importante que l'Assemblée communale tiendra ce soir, n'ont pu se rendre aux obsèques de Mlle Coulbaux. Je vous exprime tous leurs regrets et vous serais reconnaissant de vouloir bien les transmettre à la famille, aux collègues et aux élèves de la distinguée créatrice de notre Ecole primaire supérieure de filles, aux mérites de qui vous avez rendu un touchant et très éloquent hommage.

Je vous remercie d'avoir traduit en termes si élevés la reconnaissance de tous pour la mémoire de Mademoiselle Coulbaux et vous prie de recevoir, Monsieur l'Inspecteur, l'expression de ma *considération la plus distinguée*.

Le Maire : H. CARRETTE.

Résultats d'adjudications. — Hier matin, à onze heures, dans la salle de l'Hôtel-de-Ville, il a été procédé à deux adjudications.

Le bureau était composé de MM. S. Ponthieu adjoint, A. Dujardin et A. Morel, conseillers.

1° Agrandissement de la Place de la Liberté, démolition d'immeubles, la valeur des matériaux étant évaluée à la somme de 500 fr., le cautionnement à verser : 20 fr. Adjudicataire : M. César Vandamme, rue de Mouveaux, 155, à Tourcoing, pour le prix de 1.350 fr.

2° Chauffage des établissements communaux, fourniture de combustible du 1er juillet 1901 au 30 juin 1902. Evaluation de la fourniture : 48.650 fr. ; cautionnement 1000 fr.

Soumissionnaires : MM. Ch. Roger, à Roubaix 13 fr. 50 0/0 de rabais ; Delcroix-Planquart, à Roubaix 16 fr. 87 0/0 de rabais ; Paul Jouville, à Roubaix, 20 fr. 41 0/0, adjudicataire.

Une triple arrestation. — Lundi soir, vers 11 heures, les agents Doutreligne et Leclercq ont mis en état d'arrestation les nommés Hennebaut Marcel, 19 ans, apprêteur, demeurant, 21, rue Marc-Seguin, Hennebaut Achille, 25 ans, débourreur, demeurant boulevard Gambetta, 234, et Joiet François, 20 ans, tenturier, demeurant rue du Caire, cour Lernould, surpris en flagrant délit de vol et destruction d'une palissade, quai de Lorient.

Achille Hennebaut est en outre inculpé de voies de fait et du vol d'une casquette au préjudice de M. César Rasquart, âgé de 35 ans, peintre, demeurant rue Marc-Seguin.

Enlevé par une courroie. — Hier matin, vers 8 h. 1/2, M. Constant Lefebvre, âgé de 50 ans, dégorgeur, demeurant rue de la Paix cour Deboosère, occupé à la Société anonyme de peignage, rue du Collège, en voulant remettre une courroie sur la poulie de l'arbre de transmission, fut entraîné par la dite courroie et jeté sur le sol. M. Lefebvre, qui porte à la tête une plaie profonde et de multiples contusions sur tout le corps, a été admis à l'Hôtel-Dieu.

Vol d'un vélo. — Un vélo d'une valeur de 300 fr., système américain, marque Crescent, cadre noir, jantes en bois rouge, selle à coussins, marque Cleveland, appartenant à M. Achille Hottebart, négociant en laine, 177, boulevard d'Armentières, a été volé hier, vers midi un quart, par un inconnu, dans le vestibule de la demeure de M. Leman J. B., 57, rue Nain. Plainte ayant été déposée à la police, une enquête est ouverte.

Vol au tiroir. — Hier, vers 4 h. 1/2 de l'après-midi, Crespe Henri, âgé de 25 ans, tisserand, demeurant 7, rue Larochefoucauld, profitant de ce que Mme Bock Catherine, âgée de 78 ans, se trouvait seule dans l'estaminet tenu 3, rue Pierre de Roubaix, par sa fille, Marie Drebousset, y entra et après avoir demandé une chope, fouilla le tiroir du comptoir et prit une somme de 8 fr.

Aux cris de la vieille dame, les agents de service Lebbe et Watteeuw, Fourmeau et Lechartier et un cycliste, le jeune Trypinaer, se mirent à la poursuite du voleur et l'arrêtèrent dans la Grande-Rue.

Vol de fleurs. — Procès-verbal a été dressé à Duthoit Louis, 18 ans, apprêteur, demeurant rue de Mons, 4, et à Parmentier Ch., 22 ans, charretier, rue de Flandre, 67, surpris volant des fleurs, au cimetière.

Ivresse scandaleuse et mendicité — Lundi après-midi, vers 5 h. 1/4, la police a mis en état d'arrestation Léon Libert, 55 ans, colporteur, demeurant rue de Lannoy, lequel étant ivre mendiait rue des Longues-Haies.

— Un procès-verbal pour ivresse scandaleuse dans la rue des Arts, a été dressé à la charge de Quiveron Edouard, maréchal-ferrant, rue du Parc, 4.

Malade sur la voie publique. — Lundi, vers 9 h. du soir, M. Louis Masquelier, âgé de 43 ans, demeurant rue Archimède, cour Losfeld, est tombé subitement malade en passant rue de Tourcoing. M. le docteur Carrette mandé en toute hâte, a constaté que le malheureux était atteint d'une congestion pulmonaire *et l'a fait admettre d'urgence à l'Hôtel-Dieu*.

Bras cassé. — Lundi matin, Mme Sophie Houttmann, *demeurant, rue des Longues-Haies*, en descendant d'une échelle dans la cour de son habitation, a fait une chute si malheureuse qu'elle s'est fracturé le bras gauche.

Accidents du travail. — Chez M. Vanoutryve et Cie, M. Maes Louis, tisserand, âgé de 65 ans, demeurant rue Rossini c. Fraignac, a été blessé à la main par la chute d'une ensouple.

— Chez M. Victor Bayart, M. Balckaen Alex. tailleur de pierres, âgé de 19 ans, demeurant rue St-Eloi, 4, à Tourcoing, a eu le gros orteil droit écrasé par une pierre.

— A la Société anonyme de l'Alma, M. Vincent Desmettre, tisserand, âgé de 59 ans, demeurant rue Vaucanson, 41, s'est fait une entorse dorso-lombaire en soulevant un poids de métier.

— Chez MM. E. et Alf. Motte, M. Cappelier Louis, daubeur, âgé de 55 ans, demeurant boulevard de Belfort, s'est fait un tour de reins en soulevant un poids.

— *Chez MM. Motte et Blanchot*, M. Arsène Guerèche, ouvriers des batteurs, âgé de 62 ans, s'est fait une entorse au pied droit en tombant.

— Chez MM. Henri Ternynck et fils, M. Samyn Victor, *tisserand, âgé de 32 ans*, demeurant rue Saint-Jacques, 41, à Croix, s'est fait une contusion dorsale par suite d'effort.

— Dans le même établissement, M. Lecomte Oscar, tisserand, âgé de 50 ans, demeurant à Roubaix *eu l'ongle du médius droit arraché en* nettoyant un métier.

— Chez M. Goberit Georges, M. Carette J.-L. charpentier, âgé de 23 ans, demeurant, à Templeuve (Belgique), s'est blessé au nez et à la main en tombant.

— Chez M. L. Glorieux et fils, M. Asteur Adolphe, tisserand, 52 ans, rue du Luxembourg 13, *s'est contusionné la région lombaire en* tombant.

— Chez M. Tiberghien Philippe, M. Duriez Jules, domestique, 28 ans, rue Magenta, s'est blessé à l'épaule gauche en tombant de sa *voiture*.

— A la Société anonyme de peignage, M. Debaets Alexandre, peigneur, âgé de 22 ans, demeurant à Wattrelos, rue Miribel, a eu l'index gauche écrasé.

— Chez M. Wattel Ferrier et frères, M. Delattre Victor, apprêteur, âgé de 17 ans, demeurant rue Buffon, a eu l'index droit pris entre deux rouleaux.

Les épaves de la rue. — On peut réclamer au poste central une traite sur une personne de Croix, trouvée contour Saint-Martin, par M. Marcotte, demeurant, 7, rue de l'Hospice.

Fête des Fabricants. — La Fête des Tripiers, dite des Fabricants, est fixée au 5 août prochain.

Les cours des cotons. — Les cours des cotons étaient hier de 56 fr. sur juin ; 56 fr. 12 sur juillet et de 51 fr. sur novembre.

Savon Paris-Ménage
POUR LE LINGE ET POUR LES LAINES
Exiger rigoureusement le titre.

Fin de saison aux *Galeries Lilloises* : prix **très bas** pour tenter les acheteuses et solder rapidement les **Modes** et **Confections** pour Dames.

WATTRELOS

Exploits de malfaiteurs. — Dimanche vers 11 heures du soir, M. Callens Louis, fermier à la Marlière, sur la route de Tourcoing à Wattrelos, *fut réveillé par des cris venant de l'étable*.

Le fermier et ses domestiques s'y rendirent et trouvèrent la vache agitée de tremblements convulsifs. La croyant malade, ils retournèrent se coucher.

A peine dans le lit, M. Callens fut attaqué par quatre individus, qui avaient pénétré dans la ferme après avoir torturé la vache pour attirer le personnel de la ferme dans l'étable.

Le fermier fut roué de coups et solidement bâillonné pendant que sa servante, folle de peur, courait se cacher dans la cave.

Les cambrioleurs éventrèrent ensuite trois coffres et prirent la fuite en emportant une somme de 60 fr. et pour 200 francs de bijoux.

Le reste du personnel, logeant dans le fond de la ferme, n'a rien entendu.

M. Bossard, commissaire de police, a ouvert une enquête sur cette affaire.

Dame violente. — Marie Ringeval, femme Ponthieu, demeurant à la Matinoire, a porté plainte entre les mains de M. Bassard, commissaire de police, contre sa voisine, Marie Vereruysse, qui l'aurait, paraît-il, insultée. Un procès-verbal a été dressé à la charge de Marie Vereruysse.

Aimables parents. — M. Bossard, commissaire de police, a ouvert une enquête à la suite d'une plainte de M. Louis Mouet, demeurant rue Pierre-Catteau, qui, lundi soir, aurait été roué de coups par deux de ses parents.

Coup de poing. — Un teinturier de la Martinoire, Edmond Bouckaert, a déposé une plainte contre Jacques N... qui lui aurait porté un coup de poing à l'œil droit.

CROIX

Un grave accident. — Lundi soir, vers six heures, Mme veuve Vanderstichold, bouchère à l'angle de la Grande-Rue et de la rue Pasteur, était occupée à placer des stores aux fenêtres de la boucherie. Soudain, l'échelle sur laquelle elle se trouvait glissa et la bouchère, en voulant se retenir, eut l'avant-bras droit pris par un des crochets servant à pendre la viande. Le bras fut mis à nu jusqu'à l'os sur une longueur de vingt-cinq centimètres.

M. le docteur Barroyer mandé en toute hâte, donna des soins à la blessée et lui fit plusieurs points de suture.

Par suite d'une abondante perte de sang, Mme Vanderstichold se trouve dans un grand état de faiblesse.

Accidents du travail. — Aux scieries du Nord, M. Alfred Billet, âgé de 34 ans, meuleur, demeurant à Wasquehal, s'est fait une profonde plaie contuse au médius droit.

— Dans le même établissement, M. Dedhenne Prudent, âgé de 22 ans, manœuvre, demeurant à Wasquehal, hameau du Plomeux, s'est écrasé la main droite en rentrant un chariot au séchoir.

Il en est résulté une plaie contuse de l'index, avec perte de l'ongle.

— Chez MM. Isaac Holden et Cie, M. Vanheveren Edmond, âgé de 23 ans, journalier, demeurant à Croix, en déchargeant des balles de laine, a eu le pouce gauche serré entre une balle et le bord du wagon.

WASQUEHAL

Contributions directes. — Le contrôleur des contributions directes viendra à Wasquehal le 1er juillet prochain à 8 heures 1/2 du matin afin de constater les changements à opérer dans la confection du rôle des contributions directes pour 1902.

TOURCOING

Les Travaux de l'Hôtel-de-Ville

Les travaux d'achèvement définitifs de notre superbe Hôtel-de-Ville dont nous avons parlé à de nombreuses reprises se poursuivent sans interruption.

La salle des mariages va se trouver complètement achevée et disons qu'elle est merveilleusement belle. Détail des travaux qui ont été exécutés seront fournis à la prochaine séance du Conseil qui aura lieu vendredi.

Tout récemment a eu lieu ainsi que nous l'avons relaté, l'adjudication pour les travaux de réfection de la toiture. Ces travaux prévoient un remaniement du grand lanterneau qui éclaire la cour d'honneur dont la superficie serait très sensiblement augmentée, ce qui aura pour effet de verser beaucoup plus de lumière à l'intérieur du bâtiment.

Le chantier de la Salle des Fêtes est en pleine activité.

Enfin on a pu voir figurer à l'ordre du jour de la séance du Conseil, que communication sera donnée pour la prochaine mise en adjudication du devis, cahier des charges et dessin relatifs à la rotonde.

M. l'architecte communal va se livrer incessamment aux études définitives de l'escalier d'honneur dont nous avons parlé.

En résumé, il est certain, que notre Hôtel de Villesera complètement achevé pour les débuts de l'année prochaine, et l'on pourra en faire l'inauguration *au moment des fêtes projetées*.

Adjudication ajournée. — L'adjudication de la fourniture des charbons nécessaires à l'Usine à gaz, qui devait avoir lieu hier 26 juin a été ajournée à une date ultérieure.

Réunion de commissions. — La commission du gaz se réunira aujourd'hui mercredi, à cinq heures du soir, à l'Hôtel-de-Ville.

Objet de la réunion : Nouveau cahier des charges pour l'adjudication des charbons. — Achat de candélabres, soumissions à examiner. — Installation d'un transporteur aérien, observations de M. l'ingénieur en chef de la navigation.

Ménage irrégulier désuni. — Sous cette rubrique nous avons relaté hier que la nommée Clarisse D..., qui vivait en concubinage rue Boilly avec le femme Louise V... avait au cours d'une dispute porté deux coups de couteau à cette dernière ne lui faisant du reste que des blessures insignifiantes qui n'entraînent même pas d'incapacité de travail.

Si D..., a pris la fuite, ou du moins a quitté Tourcoing, sa concubine en a fait autant et n'a déposé aucune plainte à la police. Il est probable que les deux amoureux ne tarderont pas à se retrouver ensemble. Ce sera l'épilogue du « Drame sanglant de la rue Boilly. »

Accidents de travail. — M. Gustave Dupont, 51 ans, mécanicien chez F. Lorthiois Motte fils, peigneurs rue Watinne, a eu la face dorsale de la main droite ratissée par un travailleur de carde en mouvement. Docteur Bernard, 15 jours.

— M. Henri Hallyack, trente ans, homme d'équipe à la gare Centrale, est tombé en voulant serrer un frein et s'est blessé à la jambe gauche. Docteur Fichaux, 8 jours.

— M. Pierre Bauwiens, 35 ans, rattacheur à la filature Haeffely, rue du Tilleul, a eu le pouce gauche écrasé entre la baguette et le chien d'un métier renvideur. Docteur Vaneuffrille dix jours.

— M. Oscar Trentesaux, 20 ans, manœuvre au service de M. Augustin Masquillier, entrepreneur, Quai de Cherbourg, a été blessé au pied droit par la chute d'une pièce de fer. Docteur Vienne, 8 jours.

Un ouvrier menuisier qui se fracture le bras. — M. Gustave Sanctorum, 44 ans, ouvrier menuisier, demeurant à Risquons-Tout, et travaillant pour le compte de M. Ferdinand Claerbout, maître-menuisier, rue de la latte, a été victime au cours de son travail d'un accident assez grave. L'ouvrier était monté sur l'établi à l'effet de percer des trous dans une pièce de bois.

Cette pièce insuffisamment assujettie s'échappa, entraînant celui qui la mettait en œuvre, et qui dans sa chute se fractura l'avant-bras. M. le docteur Brunet a donné ses soins au blessé qui a ensuite été reconduit à son domicile. La guérison demandera un mois au moins.

Incendie. — Hier vers 6 heures du soir, les pompiers étaient informés qu'un incendie venait de se déclarer rue de Gand, 237, dans une baraque en planches servant de débarras-soir et dépendant de l'habitation de Mme veuve Luttens, marchande foraine.

Les pompiers à leur arrivée sur les lieux n'eurent pas à utiliser leur matériel, quelques seaux d'eau ayant suffi à éteindre l'incendie.

On suppose que des enfants ont joué avec des allumettes en à proximité de la baraque et y ont mis accidentellement le feu.

Mme Luttens est absente de sa demeure depuis plusieurs jours.

Les dégâts s'élèvent à 150 fr. au plus.

A 6 h. 15 les pompiers réintégraient leur casernement.

Arrestation sur mandat d'arrêt d'un déserteur inculpé de coups et blessures à agent. — L'agent Mathieu a mis en état d'arrestation le nommé Achille Deborgher, 23 ans, déserteur du 73e régiment d'infanterie, lequel se trouvait sous le coup d'un mandat d'arrêt décerné par M. Certeux, faisant fonctions de juge d'instruction en août 1899, sous l'inculpation de rébellion et coups envers un agent.

Les épaves. — Un bracelet en doublé, trouvé rue d'Anvers, par Mlle Eugénie Vanhove est déposé au bureau de police.

— Une alliance en or, gravée à l'intérieur a été trouvée le dimanche 23 juin, par Mlle Wilfart et déposée au bureau de police.

Les arrivages aux Halles. — Il est arrivé hier aux Halles : Asperges 125 bottes, oignons 25 bottes, échalotes 30 bottes, choux-fleurs 150, salades 550, cerises 575 k., fromages 215 k., oseille 10 paniers.

Les contraventions. — Des contraventions ont été dressées à charge de Pierre C..., rue de Bouvines pour avoir circulé avec une bicyclette non munie d'appareil avertisseur ; Joseph B., journalier à Lille, et Cyrille P., rue de Havre, pour ivresse publique.

MARCQ-EN-BARŒUL

Accident de travail. — M. René Descamps, âgé de 48 ans, défourneur de briques chez MM. Delecourt frères, était occupé à tourner une plate-forme lorsqu'une berline culbuta et l'atteignit au rez. Il en est résulté une plaie contuse avec fracture.

MARCQ-EN-BARŒUL. — La vaillante société de gymnastique la *Renaissance* vient de remporter de brillants succès au concours de gymnastique de Villers Bretonneux. Voici la liste des prix par les vaillants gymnastes.

Division unique, 1er prix, pour mouvements opposés à mains libres — 1er prix de course en section — 3e de section [illegible] — [illegible] concours individuel, 2e prix. Monvoisin Henri — 5e, Descamps Jules — 6e, Dusrick Albert.